



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 8 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	25	
Absents représentés	7	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Aline FAYE, Patrick NEHEMIE, Christine LECHEVALLIER, Damien PESSOT, Martine MEZONNET, Michel PREAU, Patricia REMY, Adjoints et Adjointes au Maire.

Nadine DAMBRUN, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Christian DURANTIN, Hervé GRANDJEAN, Valérie BERTHEOL, Jean-François VIGUES, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Philippe ROCHETTE	représenté	par	Patricia REMY
Guy PICARLE	représenté	par	Jean-Paul CUZIN
Françoise MASSOUBRE	représentée	par	Aline FAYE
Agnès ANDAN	représentée	par	Jean-François VIGUES
Béatrice STABAT ROUSSET	représentée	par	Patrick NEHEMIE
Vivien GOURBEYRE	représenté	par	Michel PREAU
Caroline TALON-TAILHARDAT	représentée	par	Damien MARTIN

Absente non représentée :

Yaëlle MATHIEU-PEGART.

Nadine Dambrun a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/06/2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 29 juin 2021

1. Limitation de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties pour constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 Voix Pour :

- **LIMITE** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à un taux de 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- **NOTIFIE** cette décision aux services préfectoraux.

2. Autorisation donnée au Maire pour la signature Convention de partenariat entre la ville de Beaumont et l'association Landestini pour la mise en œuvre d'un jardin maraîcher et d'un programme pédagogique sur l'alimentation durable et la biodiversité

M. Pessot présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité 27 Voix Pour et 6 Abstentions :

- **APPROUVE** les termes de la convention, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

M. Le Maire lève la séance à 21H15.